



PC.DEL/588/05
16 June 2005

FRENCH only

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE
Wallnerstrasse 2/1/2
Tél. : +43-1-478 21 68
Fax : +43-1-478 26 43
E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

**559e Conseil Permanent
16 juin 2005**

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA MOLDAVIE

L'UE a pris connaissance du rapport final de la Mission d'observation des élections du 6 mars 2005 en Moldavie publié par le BIDDH le 3 juin dernier.

Le rapport constate que ces élections se sont déroulées en règle générale en accord avec les engagements de la Moldavie vis à vis de l'OSCE et du Conseil de l'Europe ainsi que d'autres normes internationales pour la tenue d'élections démocratiques. Il souligne la forte participation de la société civile dans le processus électoral et le doublement du nombre de femmes élues députées.

Le rapport relève toutefois également qu'un certain nombre de normes importantes pour des élections libres et régulières n'ont pas été respectées. En particulier, les conditions de la campagne et l'accès aux médias ne se sont pas révélés suffisamment équitables pour toutes les parties prenantes à la consultation. De ce point de vue, ces élections ont confirmé des tendances négatives déjà constatées lors des élections locales de 2003, comme l'indique le rapport.

Le rapport constate par ailleurs qu'une fois de plus les élections n'ont pu se tenir sur la rive gauche du Dniestr.

L'UE rappelle que la conduite d'élections démocratiques est un des points prioritaires du Plan d'action de l'Union européenne avec la Moldavie.

L'Union européenne exhorte les autorités moldaves à mettre en œuvre dès que possible les recommandations contenues dans le rapport du BIDDH de façon à remédier à ces manquements. Elle rappelle les recommandations déjà présentées en juillet 2004 par le BIDDH et par le Conseil de l'Europe concernant le cadre législatif, en particulier les seuils d'éligibilité et les modalités d'accréditation des observateurs internationaux.

L'UE attire également l'attention des autorités moldaves sur les questions liées à l'administration électorale et aux dispositions concernant le rôle des médias pendant la campagne.

Pour conclure, Monsieur le Président, l'UE réitère sa disponibilité à assister les autorités moldaves dans la mise en œuvre des recommandations présentées dans le rapport du BIDDH.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, et la Turquie et la Croatie¹, pays candidats, se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association